

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mai 2026****CONVOCATION**

Date : 13 mai 2026

Affichée le : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

Absent : 0

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

**Absents représentés**

Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à M. Bernard BONI

M. Julien DOLFI ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-03

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR – VILLE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que dans ce cadre, Madame le Receveur du Service de gestion comptable de L'Isle-Adam demande à procéder à l'admission en non-valeur d'une liste d'anciens titres émis entre 2010 et 2022 (frais de garderie, cantines et centre aéré principalement) dont le recouvrement est impossible à ce jour :

- 2010 pour un total de 17.82 €
- 2011 pour un total de 322.56 €
- 2012 pour un total de 762.80 €
- 2013 pour un total de 752.45 €
- 2014 pour un total de 17.55 €
- 2015 pour un total de 2.30 €
- 2016 pour un total de 99.82 €
- 2017 pour un total de 2 358.66 €
- 2018 pour un total de 53.00 €
- 2019 pour un total de 10.10 €
- 2020 pour un total de 39.78 €
- 2021 pour un total de 32.52 €
- 2023 pour un total de 15.60 €

Soit un total de 4 484, 96 € d'admission en non-valeur.

Après avis de la Commission des Finances en date du 19 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 2 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au budget de la ville, dont le tableau est ci-annexé.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**